



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 62021

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la frappe israélienne du 18 juillet sur Gaza qui a entre autres détruit la résidence du consul de France. Cette frappe intervient au moment du déploiement terrestre des troupes israéliennes sur la bande de Gaza. Il souhaite savoir si le gouvernement français compte mener une enquête sur les circonstances de cette frappe qui, au-delà du symbole de cette résidence, a infligé de lourdes pertes parmi les civils palestiniens.

Texte de la réponse

Des frappes israéliennes sont intervenues dans la nuit du 16 au 17 juillet sur la maison que l'agent consulaire franco-palestinien à Gaza avait fait construire pour ses enfants et ont provoqué sa destruction, sans causer de victime parmi ses proches. La France a immédiatement exigé des explications de la part des autorités israéliennes sur cet incident inadmissible. La France a pris la décision d'héberger temporairement son agent consulaire ainsi que sa famille dans l'Institut culturel français à Gaza pendant le conflit, bien que sa propre maison n'ait pas été détruite, pour des raisons de sécurité. Elle lui a marqué toute sa considération pour son action courageuse en faveur du maintien de la présence française à Gaza.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62021

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6297

Réponse publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8395